

THORENS-GLIERES – Samedi 14 mai 2011

En parallèle de cette résistance pédagogique, un **deuxième axe fort** des résistances à l'école concerne les **collectes massives et informatisées de données personnelles**. C'est donc plutôt une **résistance éthique**, portée par le CNRBE, qui n'est pas sans lien avec la première et provient de la même idéologie néo-libérale, fondée sur la notion de "capital humain" (cf. ouvrage éponyme du Nobel d'économie Gary Baker, édité en 1964) et portée par les orientations de l'OMC ou de la Commission européenne (elles-mêmes influencées par les recommandations de l'OCDE, de l'ERT ou de l'UNICE).

Pour suivre cette logique inhumaine de marchandisation de tous les services et de tous les êtres vivants, **la politique éducative conduite actuellement agit sur 3 plans :**

- 1- le désengagement de l'Etat de sa mission de service public d'éducation, sous prétexte de contraintes budgétaires (PSC, 1997)
- 2- l'individualisation des parcours scolaires et professionnels, sous prétexte de compétition globalisée
- 3- la mise en place de systèmes informatiques proches du contrôle social généralisé, sous prétexte de lutte contre la délinquance

C'est donc par le recours à des peurs entretenues (celles de la faillite budgétaire, du chômage et de l'agression) que le gouvernement avance à marche forcée sur ces 3 plans interdépendants.

Je ne vais pas m'attarder sur le **désengagement de l'Etat** qui, accéléré par la RGPP (2007), consiste en une réduction drastique du nombre de fonctionnaires, plus de 50.000 suppressions pour l'Éducation nationale depuis la rentrée 2008.

Je vais juste vous donner deux chiffres qui en illustrent les conséquences :

- **le taux d'encadrement en France** est parmi les plus faibles de l'Union européenne : 6,1 enseignants pour 100 élèves en moyenne sur l'ensemble de la scolarité (5 pour 100 au primaire) alors que la Grèce, la Suède et le Portugal sont à plus de 9... [Note de synthèse du CAS de février 2011]
- **les médecins scolaires** étaient 1370 en 2009 pour 13 millions d'élèves : un médecin scolaire est donc en charge de 10.000 élèves !

Il va sans dire que ce désengagement budgétaire de l'Etat profite largement à l'enseignement privé (établissement catholique ou officines privées de soutien) puisque l'objectif ultime est **d'ouvrir totalement le marché de l'éducation à l'appétit des investisseurs privés**.

Mais je vous rassure, il est prévu de **conserver un service public d'éducation minimaliste pour les enfants non-favorisés** (donc non-lucratifs). Les futurs établissements de seconde zone (un projet de loi prévoit la création "d'établissement du socle commun") devront permettre "*aux individus d'acquérir non seulement les connaissances de base, mais aussi des compétences de type personnel et social qui sont nécessaires dans le monde du travail*" parce que l'essentiel est bien que "*la formation tout au long de la vie [soit] fondée sur les besoins des entreprises*" (UNICE - février 2000).

Le second plan, **l'individualisation des parcours**, est plus complexe et mérite qu'on s'y arrête un peu. L'objectif est de sortir définitivement du cadre rigide et protecteur des qualifications et des diplômes nationaux, qui permettait, depuis les arrêtés Parodi de la Libération (1946), d'organiser les relations salariales en France, notamment en établissant une correspondance entre un diplôme et/ou une ancienneté et un emploi (accompagnée de grilles de rémunération, de tableaux d'avancement, de conventions collectives...)

La récupération et le détournement de la notion de compétences (notion utilisée depuis longtemps par les pédagogies dites "actives", dans un but anti-élitiste et au service des élèves) permettent de contourner cet obstacle à la compétition mondialisé : en passant des "qualifications" aux "compétences", on passe **d'une logique de droits collectifs à une logique de droits individuels**. Cette individualisation doit permettre de **favoriser la flexibilité et la mobilité** des salariés mais aussi de **réduire encore la part des salaires**, le tout au profit de la sacro-sainte compétitivité... Dorénavant, ce ne sont plus des catégories professionnelles que les employeurs

auront face à eux mais des salariés isolés, dont il sera aisé de tirer le meilleur à moindre coût et de changer en cas de besoin !

On voit donc que ces deux plans sont gouvernés par les besoins impérieux du grand marché mondialisé.

On pourrait penser que le troisième plan, le **développement accéléré des systèmes informatiques** dans l'Education, sert les deux premiers tant l'outil informatique permet, d'une part, d'optimiser la gestion des moyens et, d'autre part, de faciliter la personnalisation des parcours et le suivi des compétences individuelles. Mais pour mieux comprendre ce dont il s'agit vraiment, je vous propose de regarder plus en détail deux outils de fichage mis en place à l'école (le gouvernement parle plutôt de "traitement automatisé de données à caractère personnel", voire de simple "application" ou "module"...): la BE1D et le LPC.

La contestation actuelle de ce fichage institutionnalisé est née avec **l'apparition de la Base élèves 1er degré (BE1D)**, fin 2004. Présentée comme un simple outil de gestion et de pilotage, cette base de données collectait de nombreuses données sur l'identité et le parcours scolaire dans une soixante de champs. Expérimenté puis étendu dans la plus grande opacité, il ne fut officialisé qu'en octobre 2008. Et même si les données les plus "liberticides" (celles concernant l'origine, les acquisitions scolaires ou les suivis particuliers) furent retirées suite à une importante vague de protestation, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU et le Conseil d'Etat (certainement deux organisations ultra-gauchistes) ont mis en évidence **plusieurs irrégularités et illégalités** dans cette collecte de données. Mais surtout demeure le plus grave : **l'immatriculation de tous les enfants dès 3 ans, et pour 35 ans, dans la BNIE**. Avec cet INE attribué à chaque enfant, il est maintenant possible de mettre en relation tous les nouveaux fichiers de l'Education nationale. Et ainsi de réintroduire, par le biais d'un autre "module", les données retirées en 2008.

Avec le nouveau livret de compétences mis en œuvre sous forme numérique, **c'est tout le parcours scolaire, dans ses moindres détails, de chaque individu qui sera conservé**, dans un objectif affiché d'insertion professionnelle. Ce livret consigne les dates d'acquisition des compétences et sous-compétences du fameux socle commun. Mais pire encore, dans le cadre de la loi relative à l'orientation et la formation professionnelle tout au long de la vie du 24/11/09, il est même prévu d'enregistrer pour chaque enfant *"l'ensemble des compétences acquises hors du cadre du cadre scolaire : les connaissances, capacités et attitudes acquises dans le cadre associatif ou privé, notamment familial, ainsi que les réalisations, participations et engagements que le jeune aura pu y conduire"*. En parallèle, il est question d'un "Passeport orientation formation" dès le collège, d'un "Portefeuille d'expériences et compétences" à l'Université, d'une "Carte d'accréditation des compétences" et d'un "CV numérique" sur le marché européen de l'emploi... Là encore, tout est mis en œuvre pour permettre aux employeurs de disposer de la main d'œuvre la plus adaptée à ses besoins, et la moins coûteuse bien évidemment...

Nous sommes donc tout proches de l'aboutissement d'un projet politique inhumain et, **au-delà de l'outil informatique, c'est bien la politique qu'il sert que nous devons condamner et combattre**. Quant à l'outil, il conviendrait de raviver l'esprit de la loi relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés de 1978, afin d'encadrer strictement la création et l'utilisation de tous les grands fichiers nominatifs. Parce que, dans une perspective toujours en vigueur (rapport Bénisti II de mars 2011) de prévention de la délinquance, nous ne pouvons que craindre les pires dérives quant à l'utilisation des données collectées à l'école...

Laissons la conclusion à Albert Jacquard : *« J'ai raconté au début de ce livre comment, passant durant l'Occupation sans livret scolaire d'un lycée à un autre, j'ai saisi au bond l'occasion de changer la définition que les autres donnaient de moi. J'en ai gardé la conviction que **la liberté de chacun ne peut s'épanouir que si la société ne possède pas trop d'informations sur lui** »* (in Mon utopie, Stock, 2006).